

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Riotord (salle polyvalente),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Maryline SOUTRENON)

Nombre de membres :

En exercice : **24**

Présents : **21**

Ayant pris part au vote
(vote public) : **22**

- o Pour : **22**
- o Contre : **0**
- o Abstention : **0**
- o Blanc : **0**
- o Nul : **0**

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, GOUY Pascal, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, POINAS Jean-Michel, MOULIN Christophe, MOUNIER Lucien, SABY François-Régis, PEYRARD Nicolas et Mmes MARCON Catherine, DREVET Hélène, DURIEUX Gladys, JAMES Marie-Laure, MEYNET Isabelle, MOUNIER Emeline et SOUTRENON Maryline.

Excusée : Mme MASSARDIER Céline.

Absent : M. CELLE Hubert.

Pouvoir : M. CIBERT Gilles donne pouvoir à M. JURY Gilles.

Date de convocation :

Le 10 novembre 2022

Date d'affichage :

Le 10 novembre 2022

M. JURY, Vice-Président, rappelle la compétence de la Communauté de Communes en matière de « création, d'aménagement, d'entretien et de gestion de zones d'activités » et « d'étude, installation et maintenance d'un système de vidéosurveillance sur des axes de circulation situés sur le territoire communautaire ».

Il présente alors la volonté de la collectivité d'étendre son système de vidéoprotection sur son territoire, et notamment par l'extension de la vidéoprotection sur les zones d'activités communautaires.

DELIBERATION N° :
DC/2022-11-14/11

OBJET DE LA SEANCE :
Sécurité - Vidéoprotection
Zones d'activités

Demande de subventions

M. JURY présente alors le projet détaillé de déploiement de la vidéoprotection sur les zones d'activités communautaires, et le coût d'investissement correspondant.

M. JURY indique qu'il conviendrait de déposer les demandes de subvention auprès de l'Etat (DETR ou FIPD) et de la Région Auvergne – Rhône-Alpes concernant ce projet selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses HT	Recettes
Génie civil et acquisition caméras : 142 228 €	Région : 64 000 €
	Etat (DETR 2023 ou FIPD) : 49 782.40€
	Autofinancement : 28 445.60 €
Total : 142 228 €	Total : 142 228 €

AR Prefecture

043-244300307-20221114-DC2022111411BIS-DE
Reçu le 29/11/2022

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés

- approuve le projet d'extension de la vidéoprotection dans les zones d'activités communautaires,

- approuve le plan de financement prévisionnel présenté :

	Région :	64 000.00 €
Travaux : 142 228 € HT	Etat :	49 782.40€
	Autofinancement :	28 445.60 €
	<hr/>	<hr/>
	142 228 € HT	142 228 €

- sollicite de M. le Préfet de la Haute-Loire une subvention la plus élevée possible au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2023 ou du FIPD pour financer ce projet,

- sollicite de M. le Président de la Région Auvergne – Rhône-Alpes une subvention régionale pour financer le projet,

- dit que les dépenses relatives à ce projet seront inscrites au budget primitif 2023,

- charge M. le Président de déposer les dossiers de demande de subvention correspondants,

- charge le Président et le Vice-Président compétent de prendre toutes décisions utiles pour la réalisation de ce projet.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Bernard SOUVIGNET - Président,

AR Prefecture

043-244300307-20221114-DC2022111411BIS-DE
Reçu le 29/11/2022

*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingaux le*

Affichage et publication effectués le